

<p>S-VE</p> <p>seil I</p> <p>di 24</p> <p>Pres</p>	<p>L No 14</p> <p>ommunal de l'ERM</p> <p>2020</p> <p>à Lonay</p>
--	---

Présider

M. Miche

Le Prési
l'ERM ai

R OËN

chait
aux em

e à 2

s du
se et

il intercommunal et du Comité de direction de
la parole à la Secrétaire pour l'appel.

ORE OUR

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

9.

bation c

bation c

nt niatric

or de la

les co

la ges

le et rap

De

or de

présiden

ice-pré

scrutai

scrutai

ommis

unicatio

ions, vo

11 dé

21'00

- Vul

- Dei

ice 2

re 2020

TC, pour le déplacement
ommune d'Ecublens

e-Château

1. Ap

Il ressort

Excusés

Pierre-Pl

Absente

Le quoru

M. Berna

appel qu

n ; Sanc

ERM, 23 d

né Sylvia

ar atteir

FEY du

nts.

enri C

Man

men

xcusé

ZE, Jean-Luc FIECHTER, Philippe PERNET,
ENGER (absent à l'appel, arrivé en retard).

érer. Le Président déclare la séance ouverte.

M. Christian MAEDER.

Conseil int

Les correc

nnal de

virtuelle

bal su

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande si quelqu'un souhaite des modifications de l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas, il passe à l'ordre du jour prévu.

3. Approbation du procès-verbal No 13 du 11 décembre 2019

Le Président demande si quelqu'un souhaite la lecture du procès-verbal. Le Président passe en revue chaque page y compris les annexes. La parole n'est pas demandée, il passe au vote à main levée. Le procès-verbal No 13 du 11 décembre 2019 est approuvé.

4. Communications du Bureau

Le Président informe que Mme Mélyne BLANCHARD, déléguée de Préverenges, a démissionné du Conseil mais qu'il n'a pas encore reçu le nom de sa remplaçante ou de sa suppléante. Le Président informe que le prochain Conseil aura lieu le 23 juin 2020 à Vufflens-le-Château.

5. Rapport de la Commission de gestion :

- Sur les comptes de l'exercice 2019
- Sur la gestion de l'exercice 2019

Mme Danièle PELOUD, déléguée d'Ecublens, lit les conclusions du rapport de gestion 2019 à la place de M. Manuel ZENGER, délégué de Préverenges, absent. Le Président donne la parole, personne ne la demande. Le rapport est approuvé à l'unanimité à main levée.

Mme Danièle PELOUD, déléguée d'Ecublens, lit les conclusions du rapport sur les comptes 2019 à la place de M. Manuel ZENGER, délégué de Préverenges, absent. Le Président donne la parole, personne ne la demande. Le rapport est approuvé à l'unanimité à main levée.

6. Préavis et rapport de Commission:

Préavis No 02/2020 Demande de crédit de CHF 221'000 pour le collecteur « Vallaire, No 73 » sur la Commune d'Ecublens

M. Manuel ZENGER, délégué de Préverenges, arrive en retard. Le Conseil se monte maintenant à 30 délégués.

M. Gérard ZBINDEN, délégué de Yens, lit les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude.

M. Pierre-Philippe HERMANN, délégué de Préverenges. Le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée. Le Président clôture la discussion et passe au vote à main levée. A l'unanimité,

Le Conseil intercommunal

Après avoir pris connaissance :

- du préavis No 02/2020 du Comité de direction,
- du rapport de la Commission chargée de son étude

DEC

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 221'000 pour le collecteur « Vallaire, No 73 » sur la Commune d'Ecublens
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, d'établir un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

7. Elections statutaires :

- a) Président – Vufflens-le-Château
Le Président demande à M. Philippe HENRIOD, délégué de Vufflens-le-Château, s'il accepte la présidence.
M. Philippe HENRIOD accepte la Présidence. Aucun autre candidat, il est élu tacitement par acclamation.
- b) Vice-président – Denges
Pierre-André BRUCHEZ, délégué de Denges, propose M. Didier GALLAY.
M. Didier GALLAY, délégué de Denges, accepte. Aucun autre candidat, il est élu tacitement par acclamation.
- c) Scrutateurs
MM. Jean Charles DETRAZ, délégué de Lully et Pierre-André BRUCHEZ, délégué de Denges, seuls candidats, sont tacitement élus scrutateurs pour la période du 01.07.2020 au 30.06.2021.
- d) Scrutateurs-suppléants
Mmes Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens et Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, seules candidates, sont tacitement élues scrutatrices-suppléantes pour la période du 01.07.2020 au 30.06.2021.
- e) Commission de gestion pour l'exercice 2020
Le Président demande à la Commission de gestion si elle souhaite se représenter dans son ensemble :
- Mme Danièle PETOUD déléguée d'Ecublens,
 - M. Olivier CRETEGNY délégué de Bussy-Chardonney,
 - M. Charles-Henri DE LUZE délégué de Chigny
 - M. Oscar GROS délégué d'Echichens
 - M. Manuel ZENGER délégué de Préverenges
 - M. Olivier JEANNERET délégué de Tolochenaz
 - M. Jonathan LÜTHI délégué de Yens
- La Commission ainsi formée accepte et est élue par acclamation pour l'exercice 2020.

8. Communications du Comité de direction

M. Christian MAEDER informe qu'il y avait deux communications écrites dans le courrier envoyé.
M. Christian MAEDER lit un document et informe que cette communication sera remise en annexe au procès-verbal.

9. Questions, vœux et divers

M. Pierre-Alexandre BURNAND, délégué de Morges s'exprime en ces termes :

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués,

En ce nombre, coup sur coup le Conseil communal de Morges puis le Conseil intercommunal de l'ERM ont appris le refus de la Municipalité de Morges d'accorder le permis de construire une extension de la station d'épuration. Cette décision a beaucoup fait jaser, réagir et discuter.

De toutes ces réactions et discussions, il ressort un sentiment général très largement partagé : l'emplacement actuel de la station d'épuration de Morges n'est pas le meilleur qu'on puisse imaginer et le projet d'agrandissement sur ce lieu n'est pas une bonne idée.

C'est pourquoi je suis intervenu, lors de la séance du Conseil communal de Morges du 5 février, en demandant à la Municipalité de Morges de prendre position sur cette problématique et d'inviter officiellement le Comité de direction de l'ERM à étudier formellement la variante du déplacement de la station d'épuration dans la zone de la Tuilerie.

La Municipalité de Morges m'a répondu (séance du Conseil communal du 19 mars 2020) qu'elle ne lui apparaît pas d'intervenir officiellement auprès du Comité de direction de l'ERM pour demander une telle étude, mais qu'elle transmettait par courrier postal au Comité de direction copie de mon intervention.

Dès lors, je demande au Comité de direction :

- s'il a bien reçu ma demande, transmise par l'intermédiaire de la Municipalité de Morges, de faire les propositions de déplacement de la station d'épuration dans une autre zone que le parc de Vufflens-le-Château,
- s'il a l'intention de la prendre en compte,
- ou s'il considère que je dois formellement déposer une motion demandant exactement la même chose.

Pour mémoire et en très bref, les principaux arguments d'épuration sont les suivants :

1. Si l'existence et l'agrandissement de la station d'épuration doit donner lieu à réflexion. Visiblement, ce qui est à entreprendre est indispensable, offrent une opportunité d'épuration est au bon endroit.

2. L'actuelle station d'épuration du Bief a été mise en service en 1974. L'emplacement avait alors été choisi avec la logique, les connaissances, les critères et les limites techniques de l'époque. Cinquante ans plus tard, la logique, les savoirs, les critères et les sensibilités ont changé.

3. Un déplacement de la station d'épuration présente l'assurance de maintenir l'exploitation pendant les travaux, donc de retarder les coûts; mais ces surcoûts ne seront pas forcément supérieurs à ceux qui seront provoqués par le réaménagement de la station d'épuration sur le lieu actuel et les nécessaires mesures d'intégration et de soufflage.

4. Un déplacement impliquera probablement des coûts; mais ces surcoûts ne seront pas forcément supérieurs à ceux qui seront provoqués par le réaménagement de la station d'épuration sur le lieu actuel et les nécessaires mesures d'intégration et de soufflage.

5. Le Parc de Vertou, tout le monde en convient, est une des plus belles zones de Morges, zone industrielle ou de débarras.

6. A quelques mètres à l'ouest, on trouve l'Hôtel Fleury Lac. On sait qu'il va être rasé pour être rebâti plus beau et plus grand qu'avant : 4 étoiles supplémentaires, piscine intérieure, parking souterrain de 120 places, investissement entre 20 et 30 millions. Dans sa publicité, le propriétaire évoque la situation «au bord du lac dans un cadre exceptionnel».

7. A quelques mètres à l'est se trouve l'embouchure du Bief dans son lit comblé par la Confédération et le Canton. Dans le préavis commun des municipalités de Morges et de Préverenges, on peut lire : «Les sites de Vertou et de l'Esplanade Delarageaz sont affectés en "zone verdure", qui excluent toute construction importante. [...] Le projet constitue une amélioration écologique majeure pour le site et il offre également une diversification du cadre paysager municipal ainsi que de l'esplanade». Les municipalités avaient également vanté les mérites de ce nouveau lit de 235 mètres de surface, de cette surface renaturée de 6'200 m², et de ce volume renaturé de plus de 15'000 m³ dédié à la biodiversité animale et végétale».

8. En résumé : le parc de Vertou est encadré à l'ouest par un bijou hôtelier et à l'est par un bijou paysager. Est-ce bien raisonnable de vouloir s'entêter à faire grossir encore deux une station d'épuration ?

D'avance, je remercie le Comité de direction de sa réponse et la secrétaire de bureau de vouloir protocoler cette réponse.

M. Christian MAEDER répond que le CODIR a bien reçu les documents et qu'il y aura une réponse plus complète. Cependant, le parti pris est de laisser la STEF elle est pour des raisons économiques et pratiques mais il affirme que tout sera fait pour que le parc de Vertou reste magique. Il ajoute que le déplacement de la STEF n'est pas ce qui est étudié en priorité et demande à M. Pierre-Marc BURNAND s'il est satisfait de la réponse.

M. Pierre-Marc BURNAND, délégué de Morges, n'est pas satisfait de la réponse mais va attendre d'avoir la réponse détaillée écrite promise.

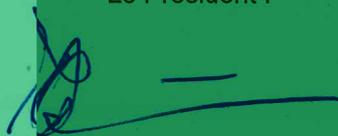
M. Christian MAEDER suppose que M. Pierre-Marc BURNAND possède des documents ou des études qui pourraient être utiles sur ce sujet et si c'est le cas, il souhaite obtenir.

M. Philipp GLOOR, délégué de Préverenges, a été attentif en lisant la lettre de M. Walter et admet qu'il n'a pas été aussi près du lac, 70 m. de haut, 160 m. de large. Il dit que plus d'objectivité, il faudrait des plans en élévation, une maquette 3D avec vue depuis le temple pour s'imaginer à quoi ce projet va ressembler.

M. Christian MAEDER répond que l'enquête concernait l'implantation préalable et qu'il n'y a pas de plan, que ça n'a rien à voir avec un permis de construire. Les plans en élévation et en 3D arriveront lors de l'enquête de construction, avec tous les détails et amènera des coûts supplémentaires au vu des difficultés rencontrées.

M. Philipp GLOOR, délégué de Préverenges, ne
édifice va durer plusieurs décennies, qu'il ne faut pas
M. Christian PERRET-GENTIL, délégué de Val
difficilement supportables pour certaines communes
M. Philippe GLOOR, délégué de Préverenges, pré
ne faut pas s'arrêter à ce paramètre et donne l'ex
mais désastreux puisqu'il coupe Morges en deux.
M. Jean-Jacques AUBERT ajoute que les travaux
l'ouvrage. Concernant les coûts, ils seront payés p
coûter de plus si les communes les ont alimentés e
Morges, le fonds fonctionne.
M. Joseph WEISSEN, délégué de Morges, esti
micropolluants. L'esthétique est souvent subjective
fasse au mieux de ce côté.
M. Oscar GROS, délégué d'Echichens, dit être très
accepter les articles parus dans la presse de MM.
souhaite ne jamais revoir cela.
M. Jean-Jacques AUBERT expose que le projet d
avait une trentaine d'oppositions, que la synthèse
des rives du lac et le Canton avait demandé à
Municipalité devait refuser. Il admet que la commu
aurait dû l'apprendre avant le Conseil communal
journal, la Municipalité de Morges s'en excuse.
Mme Danièle PETOUD, présidente de la Commiss
était de voir si le Comité de direction avait bien trava
main dans la main avec les services techniques de l
M. Christophe CARTIER, délégué d'Ecublens, ann
d'Ecublens pour le 30 juin et de ce fait, cette séance
L'assemblée l'approuve.
M. Christian VIANDE, délégué de Clarmont, deman
à l'étude avant le Covid est souhaité en savoir plus.
Le Président dit que le rapport du groupe de trava
d'éventuelles informations supplémentaires.
M. Christian MAEDER dit que le Comité de direct
statuts vont être revus ainsi que le règlement du Co
le Canton est le directeur de l'ERM. Il s'agira aus
devenues par fusion Hautemorges. Le préavis sera
Le Président demande si la parole est encore dema
Le Président informe que la prochaine séance aura

Le Président :



Michel BORBOËN

